AVIS

Date : 5 novembre 2026

Objet : Rupture d'inventaire Dimaval (DMPS) 250mg/5mL solution pour injection

La compagnie Heyltex Corporation, principal fournisseur du Dimaval 250 mg/5 mL, solution injectable, est présentement en rupture d'inventaire. Un retour à l'approvisionnement est prévu en juillet 2027.

À ce jour, aucun autre fournisseur de Dimaval n'a été identifié.

Dans ce contexte, le Centre antipoison du Québec recommande les mesures suivantes :

1) Conserver les fioles de Dimaval expirées jusqu'à la réception d'une nouvelle commande.
2) Si ce n'est pas déjà fait, envisager de tenir du succimer en inventaire. Le succimer est un chélateur de métaux lourds administré par voie orale. L'information relative à la commande de cet antidote est disponible dans le guide des antidotes à l'adresse suivante : Agents chélateurs (excluant la Déféroxamine) | CIUSSSCN (gouv.qc.ca)
3) Communiquer avec le Centre antipoison du Québec pour tout cas suspecté d'intoxication par des métaux.

Si la rupture d'inventaire devait se prolonger au-delà de juillet 2027, de nouvelles directives du Centre antipoison du Québec vous seraient transmises.

Pour de plus amples renseignements concernant la rupture d'inventaire ou les antidotes, veuillez communiquer avec le Centre antipoison du Québec à l'adresse suivante : antidotes.toxicologie.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration.

L'équipe du centre antipoison du Québec